

Procès-verbal *de la session ordinaire du*

Conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne, tenue le 4 août 2008 à 20h00 à la salle municipale, 1380, Route 125 à Sainte-Julienne, lieu ordinaire des sessions et à laquelle sont présents :

*Monsieur Louis Thouin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Madame Manon Desnoyers, district 3
Madame Céline Daigneault, district 4
Madame Josée Bélanger, district 5
Monsieur Benoît Ricard, district 6*

formant quorum, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Pierre Mireault

Est présent, monsieur Claude Arcoragi, secrétaire-trésorier/directeur général

☛ Rituel du Conseil

Ordre du jour Session ordinaire du 4 août 2008

Point 1)

08-08R-398 *Ouverture de l'assemblée*

Point 2)

2.1

08-08R-399 *Adoption de l'ordre du jour du 4 août 2008*

2.2

08-08R-400 *Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2008*

2.3

08-08R-401 *Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 juillet 2008*

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 *Suivi des dossiers*

3.2

08-08R-402 *Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de juillet 2008*

3.3

08-08R-403 *Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 10 juillet 2008*

- 3.4
08-08R-404 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 4 août 2008
- 3.5
08-08R-405 Rapport financier au 22 juillet 2008
- 3.6
08-08R-405 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires
- 3.7
08-08R-407 Octroi du contrat pour le site web de la municipalité.
- 3.8
08-08R-408 Radiation des taxes foncières dans le dossier 8998-59-9567
- 3.9
08-08R-409 Radiation des taxes foncières dans le dossier 8998-59-9590
- 3.10
08-08R-410 Mandat aux avocats Dunton Rainville pour le recouvrement des taxes dues.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- Point 4)
- 4.1 Suivi des dossiers en cours.
- 4.2
08-08R-411 Renouvellement du contrat de location d'espace pour l'antenne de communication pour le service des incendies.
- 4.3
08-08R-412 Mandat pour signer une entente entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Municipalité de Sainte-Julienne.

TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Suivi des dossiers en cours.
- 5.2
08-08R-413 Dépôt des requêtes du 27 juin 2008 au 22 juillet 2008
- 5.3
08-08R-414 Mandat au directeur des travaux publics afin d'obtenir des cotations pour le branchement de services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial pour le futur bâtiment projeté au 1700 Route 125 au coin du Chemin du Gouvernement.
- 5.4
08-08R-415 Mandat au directeur des travaux publics afin d'obtenir des cotations pour le branchement de service d'aqueduc pour le futur lave-auto (salon esthétique pour autos) au 2121 route 125.

5.5
08-08R-416 Mandat au directeur des travaux publics à aller en appel d'offre pour l'achat de carburant diesel pour la machinerie lourde.

5.6
08-08R-417 Autorisation de demander des soumissions pour l'achat de sable mélangé avec 5% de sel pour l'entretien des chemins d'hiver 2008-2009

5.7
08-08R-418 Autorisation de demander des soumission pour l'achat de sel pour l'entretien des chemins d'hiver 2008-2009

5.8
08-08R-419 Mandat au Directeur des travaux publics pour préparer un appel d'offres pour l'achat ou la location d'une rétrocaveuse.

HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Suivi des dossiers en cours

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Suivi des dossiers

7.2
08-08R-420 Autorisation de transmettre un dossier à nos avocats pour un 227 à la Cour supérieure pour le 775 du Sous-bois.

7.3
08-08R-XXX Acquisition des rues du Lac Lemenn

7.4 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de terrain de Terre des Jeunes pour les abonnés du réseau du Puits Hélène

7.5 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'empierrement de la Place Longueuil au Domaine Delorme

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 Suivi des dossiers en cours

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) Période de questions

Point 10)

08-08R-421 Levée de l'assemblée ordinaire du 4 août 2008

Point 1)

08-08R-398 **Ouverture de l'assemblée**

CONSIDÉRANT QUE le quorum est obtenu.

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1
Appuyé par : Josée Bélanger, district 5
Et résolu

Que l'assemblée est ouverte.

ADOPTÉE

Point 2)

2.1

08-08R-399 **Adoption de l'ordre du jour du 4 août 2008**

CONSIDÉRANT QUE le président de l'assemblée a fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3
Appuyé par : Céline Daigneault, district 4
Et résolu

QUE l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 7 juillet 2008 est accepté en y retirant le point 7.3

ADOPTÉE

2.2

08-08R-400 **Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2008**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 7 juillet 2008 est par la présente résolution adopté.

ADOPTÉE

2.3

08-08R-401 **Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 14 juillet 2008**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil et reflète les discussions et décisions rendues;

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 14 juillet 2008 est par la présente résolution adopté.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

3.1 Suivi des dossiers

3.2

08-08R-402 Acceptation de la liste des chèques émis durant le mois de juillet 2008

CONSIDÉRANT QUE la liste des chèques émis a été transmise aux membres du Conseil;

Il est proposé par : Louis Thouin, district 1

Appuyé par : Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE le Conseil approuve les déboursés des chèques émis durant le mois de juillet 2008 pour un montant de 120 388.13\$

ADOPTÉE

3.3

08-08R-403 Approbation de la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 10 juillet 2008

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la liste des comptes fournisseurs (à payer) préparé le 10 juillet 2008 au montant de 266 003.04\$ est approuvée et le paiement est autorisé.

ADOPTÉE

3.4

08-08R-404 Approbation de la liste des bons de commande pour la période qui se termine le 4 août 2008

Considérant que l'article 204 du Code municipal stipule qu'à moins qu'il n'en soit autrement prévu dans un règlement adopté en vertu de l'article 960.1, le secrétaire-trésorier paie, à même les fonds de la municipalité, toute somme de deniers dus par elle, chaque fois que, par résolution, il est autorisé à le faire par le conseil ou, si tel cas se présente, par décision du comité administratif d'une municipalité régionale de comté.

Il est proposé par : Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par : Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE le Conseil approuve la liste des bons de commande émis au 22 juillet 2008.

ADOPTÉE

3.5

08-08R-405 Rapport financier au 22 juillet 2008

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier/directeur général remet aux membres du Conseil un état des revenus et des dépenses de la Municipalité depuis le début de l'exercice financier ;

CONSIDÉRANT QU'il remet aussi deux états comparatifs, l'un portant sur les revenus qu'il prévoit percevoir durant l'exercice et ceux prévus par le budget, et l'autre portant sur les dépenses effectuées à la date de l'état et celles prévues par le budget;

Il est proposé par : Céline Daigneault, district 4

Appuyé par : Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport financier du 1^{er} janvier 2008 au 22 juillet 2008.

ADOPTÉE

3.6

08-08R-406 Autorisation d'effectuer des virements budgétaires

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE le Conseil autorise les virements tel que présenté selon le formulaire d'amendement soumis par le Directeur des finances en date du 22 juillet 2008 pour un montant de 72 700.\$

ADOPTÉE

3.7

08-08R-407 Octroi du contrat pour le site web de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la conception de son site web;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE la Municipalité octroi le contrat de la conception de son site web à la compagnie NeXion pour un montant de 6 000\$ plus les taxes applicables et ce à même le poste budgétaire numéro (voir Nathalie Girard)

QUE la Municipalité octroi le contrat du graphisme du site web à la compagnie Rabaska pour un montant de 1 500\$ plus les taxes applicables et ce à même le poste budgétaire numéro 1-02-170-00-415.

ADOPTÉE

3.8

08-08R-408 Radiation des taxes foncières dans le dossier 8998-59-9567

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné le mandat à Dunton Rainville de percevoir les taxes dues dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'huissier s'est rendu au 2905 Montée Hamilton et qu'il a fait rapport que le propriétaire de l'immeuble avait été expulsé de l'endroit depuis 2005;

CONSIDÉRANT QUE les recherches afin de localiser le propriétaire sont demeurées vaines;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité procède à la radiation des taxes dues dans ce dossier.

ADOPTÉE

3.9

08-08R-409 Radiation des taxes foncières dans le dossier 8998-59-9590

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a donné le mandat à Dunton Rainville de percevoir les taxes dues dans ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE des procédures judiciaires ont été entreprises contre le propriétaire de l'immeuble et qu'il s'est avéré impossible de prendre des ententes de paiement avec le propriétaire de l'immeuble.

En conséquence,

Il est proposé par Josée Bélanger, district 5

Appuyé par Manon Desnoyers, district 3

Et résolu

QUE la Municipalité a convenu de cesser toutes les démarches d'exécution du jugement car cela impliquerait des coûts élevés sans garantie de récupérer les sommes dues.

QUE la Municipalité procède à la radiation des taxes dues dans ce dossier.

ADOPTÉE

3.10

08-08R-410 Mandat aux avocats Dunton Rainville pour le recouvrement des taxes dues.

CONSIDÉRANT QUE suite à la perception des taxes dues 2006, 2007 soit le 3^e versement de l'année 2006, les versements de l'année 2007 et les deux premiers versements de l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE les taxes municipales de ces débiteurs ne sont pas acquittées;

En conséquence,

Il est proposé par Louis Thouin, district 1

Appuyé par Benoît Ricard, district 6

Et résolu

QUE la Municipalité mandate les avocats Dunton Rainville à émettre les procédures légales pour réclamer les montants dus des propriétaires.

QUE sont exclus les comptes à recevoir dont les soldes dus au 31 décembre 2007 étaient égal à zéro.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Point 4)

4.1 Suivi des dossiers en cours.

4.2

08-08R-411 Renouvellement du contrat de location d'espace pour l'antenne de communication pour le service des incendies.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Julienne partage une antenne avec la MRC de Montcalm qui est situé au 1759 Route 125;

CONSIDÉRANT QUE la convention de bail pour la dite antenne est à renouveler;

En conséquence,

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité renouvelle la convention de bail pour l'antenne située au 1759 Route 125 pour une période débutant le 1^{er} juillet 2008 et qui prendra fin le 30 juin 2009.

QUE le loyer est de deux cent dollars par mois payable en un seul versement à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-331.

ADOPTÉE

4.3

08-08R-412 Mandat pour signer une entente entre l'École nationale des pompiers du Québec et la Municipalité de Sainte-Julienne.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Julienne doit signer une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec qui a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la Municipalité mandate messieurs Pierre Mireault, maire et Claude Arcoragi, directeur général à signer ladite entente.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

5.1 Suivi des dossiers en cours.

5.2

08-08R-413 Dépôt des requêtes du 27 juin 2008 au 22 juillet 2008

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Céline Daigneault, district 4

Et résolu

QUE le dépôt des requêtes du 27 juin 2008 au 22 juillet 2008 soit accepté.
ADOPTÉE

5.3

08-08R-414 Mandat au directeur des travaux publics afin d'obtenir des cotations pour le branchement de services d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial pour le futur bâtiment projeté au 1700 Route 125 au coin du Chemin du Gouvernement.

Il est proposé par Céline Daigneault, district 4
Appuyé par Manon Desnoyers, district 3
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics afin d'obtenir des cotations pour le branchement de services d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial pour le future bâtiment projeté au 1700 Route 125 au coin du Chemin du Gouvernement.

QUE le directeur du service des travaux publics invite les entrepreneurs suivants :

Latendresse Asphalte
Excavation Mailhot
Excavation Guy Ricard.
ADOPTÉE

5.4

08-08R-415 Mandat au directeur des travaux publics afin d'obtenir des cotations pour le branchement de service d'aqueduc pour le futur lave-auto (salon esthétique pour autos) au 2121 route 125.

Il est proposé par Benoît Ricard, district 6
Appuyé par Josée Bélanger, district 5
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics afin d'obtenir des cotations pour le branchement de service d'aqueduc pour le futur lave-auto (salon esthétique pour l'auto) au 2121 route 125

QUE le directeur des travaux publics doit inviter les entrepreneurs qui possèdent les licences appropriés de la Régie du Bâtiment du Québec, soit la catégorie 1.4 « route et canalisation ».

QUE le directeur des travaux publics invite les entrepreneurs suivants :

Construction Éric Morin Inc.
Construction E.Marsan & Fils Inc.
Latendresse Asphalte Inc.
Les Sables Fournel & Fils Inc.
Excavation Mailhot & Fils Inc.
Excavation Carroll Inc.
Pavage Roy & Frères Inc.

QU'à défaut d'obtenir trois (3) cotations, le Conseil se réserve le droit de retourner en appel de cotation.

ADOPTÉE

5.5

08-08R-416 *Mandat au directeur des travaux publics à préparer un appel d'offres pour l'achat de carburant diesel pour la machinerie lourde.*

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur actuel en carburant diesel pour la machinerie lourde a cessé de fournir ledit produit à la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour la municipalité a acheté pour 80 240.\$ de diesel pour la machinerie lourde;

Il est proposé par *Benoît Ricard, district 6*
Appuyé par *Stéphane Breault, district 2*
Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics à préparer un appel d'offres pour l'achat de carburant diesel pour la machinerie lourde.

ADOPTÉE

5.6

08-08R-417 *Autorisation de demander des soumissions pour l'achat de sable mélangé avec 5% de sel pour l'entretien des chemins d'hiver 2008-2009*

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du directeur des travaux publics de diriger et de surveiller l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a prévu au budget les montants nécessaires à l'achat de sable mélangé avec 5% de sel pour l'entretien des chemins en hiver;

En conséquence,
Il est proposé par *Manon Desnoyers, district 3*
Appuyé par *Louis Thouin, district 1*
Et résolu

QUE le directeur des travaux publics est autorisé à demander des appels d'offres publics pour l'achat de sable mélangé avec 5% de sel devant servir à l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉE

5.7

08-08R-418 *Autorisation de demander des soumission pour l'achat de sel pour l'entretien des chemins d'hiver 2008-2009*

CONSIDÉRANT QU'il est du devoir du directeur des travaux publics de diriger et de surveiller l'exécution des travaux relatifs à l'entretien des chemins;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a prévu au budget les montants nécessaires à l'achat de sel pour l'entretien des chemins en hiver;

En conséquence,
Il est proposé par *Benoît Ricard, district 6*
Appuyé par *Josée Bélanger, district 5*
Et résolu

QUE la Municipalité autorise le directeur des travaux publics à demander des appels d'offres publics pour l'achat de sel devant servir à l'entretien des chemins en hiver.

ADOPTÉE

5.8

08-08R-419 Mandat au Directeur des travaux publics pour préparer des appels d'offres pour l'achat ou la location d'une rétro caveuse.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit remplacer la rétro caveuse;

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur des travaux publics à préparer un appel d'offres public pour l'achat ou la location d'une rétro caveuse.

ADOPTÉE

HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Suivi des dossiers en cours

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Suivi des dossiers

7.2

08-08R-420 Autorisation de transmettre un dossier à nos avocats pour un 227 à la Cour supérieure pour le 775 du Sous-bois.

CONSIDÉRANT QUE ce dossier a débuté par une première plainte en novembre 2003;

CONSIDÉRANT QUE de puis ce temps plusieurs inspections ont été faites, des avis envoyés à madame Lyne Malo qui sont revenus non réclamés;

CONSIDÉRANT QUE le 18 septembre 2007 madame Malo a téléphoné pour dire qu'elle prendrait un permis pour faire les travaux demandés;

CONSIDÉRANT QUE le 26 juin 2008, l'inspecteur est passé inspecter et qu'aucun des travaux n'ont été fait qu'un permis n'a jamais été demandé;

En conséquence,

Il est proposé par Stéphane Breault, district 2

Appuyé par Louis Thouin, district 1

Et résolu

QUE la Municipalité autorise l'inspecteur municipal à transmettre ce dossier à nos avocats Dunton Rainville afin d'émettre un 227 à la Cour supérieure afin de faire démolir l'immeuble.

ADOPTÉE

7.3

08-08R-XXX Acquisition des rues du Lac Lemenn

Ce point est reporté.

7.4 *Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'acquisition de terrain de Terre des Jeunes pour les abonnés du réseau du Puits Hélène*

Un avis de motion est donné par Benoît Ricard, district 6, afin qu'à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 744-08 soit adopté pour l'acquisition de terrains de Terre des Jeunes pour les abonnés du réseau du Puits Hélène.

7.5 *Avis de motion pour l'adoption d'un règlement d'emprunt pour l'empierrement de la Place Longueuil au Domaine Delorme.*

Un avis de motion est donné par Benoît Ricard, district 6, afin qu'à une séance subséquente, le règlement d'emprunt numéro 733-08 soit adopté concernant l'empierrement de la rue Place Longueuil au coût de 121 500.\$

LOISIRS ET CULTURE

Point 8)

8.1 *Suivi des dossiers en cours*

Période de questions et levée de l'assemblée

Point 9) *Période de questions*

Point 10)

08-08R-421 *Levée de l'assemblée ordinaire du 4 août 2008*

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Il est proposé par Manon Desnoyers, district 3

Appuyé par Josée Bélanger, district 5

Et résolu

QUE la levée de l'assemblée ordinaire du 4 août 2008 est levée à 8h52.

ADOPTÉE

Pierre Mireault
Maire

Claude Arcoragi
Sec.-très/directeur général